

Loi d'orientation agricole : Une chance pour la formation des générations futures

La Fédération des établissements d'Enseignement Supérieur d'Intérêt Collectif (Fesic) salue l'adoption du projet de loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture. Cette adoption constitue une étape clé dans la mise en œuvre de réformes attendues pour soutenir le secteur agricole, en particulier en matière de formation, de recherche et de transition vers une agriculture durable et innovante.

Replacer l'agriculture au cœur des politiques publiques

Ce texte replace la formation des agriculteurs et ingénieurs en agronomie de demain au cœur des politiques publiques et affiche une ambition conforme aux attentes du secteur.

D'ici à 2030 :

- Augmenter de 30 % par rapport à 2022 le nombre d'apprenants dans les formations de l'enseignement agricole technique.
- Augmenter de 75 % par rapport à 2017 le nombre de vétérinaires formés en France.
- Augmenter de 30 % par rapport à 2017 le nombre d'ingénieurs agronomes formés.

L'intégration des tous les acteurs au CNESERAAV

Par ailleurs, la Fédération accueille favorablement la philosophie de ce texte qui reconnaît la complémentarité d'un enseignement agricole public et privé sous contrat. Cet équilibre se retrouve dans l'élargissement des compétences et de la composition du Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Agricole, Agroalimentaire et Vétérinaire (CNESERAAV). Une nouvelle représentation, plus conforme à la réalité démographique de l'Enseignement supérieur agricole qui permettra des prises de position, en phase avec les défis rencontrés par le secteur ainsi qu'une coopération accrue entre les pouvoirs publics et l'ensemble des établissements ; qui se mobilisent autour des enjeux de transition écologique et de souveraineté.

Un nouveau bachelor agro pour une insertion professionnelle adaptée aux enjeux d'aujourd'hui

Les écoles agro privées en contrat de la Fesic (UniLaSalle, ESA, Purpan, Isara, Junia, ESB), prendront par ailleurs toute leur part dans le déploiement du diplôme national de premier cycle en sciences et techniques de l'agronomie ou « bachelor agro ». Conscientes de la responsabilité qui leur incombe et de l'importance de la mission qui est la leur, elles s'engagent pour une insertion professionnelle toujours plus adaptée aux enjeux d'aujourd'hui et de demain, à travers cette montée en qualification. La création de nouveaux ponts entre différentes disciplines permettra d'élargir le vivier des étudiants ingénieurs agronomes et constituera l'une des réponses clés aux enjeux d'attractivité du secteur.

Pour Philippe Choquet, président de la Fesic, « Cette loi coïncide avec notre volonté de contribuer pleinement à la formation des jeunes. Notre sens du collectif se reflète également sur le projet [Avenir-Agro](#). Celui-ci, lauréat d'un AMI-CMA France 2030 vise à renforcer l'attractivité de nos métiers des sciences du vivant. Toutes les écoles d'ingénieurs agro publiques et privées se sont réunies pour un projet de 5 ans d'un budget 10 millions d'euros pour créer un choc d'attractivité autour de nos formations et des métiers auxquelles elles préparent ! ».

La Fesic se réjouit de la reconnaissance du travail accompli par les Etablissements d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général (Eespig), au sein du monde agricole, qu'ils contribuent à renforcer

au quotidien via leur mission de service public et leurs activités de recherche, au service des étudiants et de la société.

Enfin, la Fédération formule le vœu que les liens de confiance entre le Ministère de l'Agriculture et les établissements Eespig, inspirent tous les acteurs de l'Enseignement supérieur à encourager les modèles les plus vertueux.

A propos de la FESIC - Première fédération de grandes écoles associatives en contrat avec l'État

Créée en 1969 et première fédération de grandes écoles associatives en contrat avec l'Etat, la FESIC rassemble 30 écoles d'ingénieurs (dont l'ensemble des écoles agro et vétérinaire privées), de management, d'arts et de sciences humaines, qui forment chaque année plus de 80 000 étudiants et apprentis. La FESIC promeut un modèle d'établissement d'enseignement supérieur privé non lucratif, en contrat avec l'État (établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général – EESPIG), alliant impact sur les territoires, lien avec le monde de l'entreprise, contribution majeure à la formation et l'insertion professionnelle des jeunes ainsi qu'à l'effort national de recherche.

Contact presse - FESIC

Aurélie Matignon – Responsable communication – aurelie.matignon@fesic.org – 01 80 90 53 13
www.fesic.org